



LE PETIT MARIMONTOIS

Les vœux de la municipalité

Discours du maire

Travaux

Enfouissement des réseaux
Eclairage public
Place de la mairie
Parcours de randonnée

Urbanisme

Point sur le projet d'entrée de village

Comité des fêtes

La fête du pain 2015
Les festivités de Noël

Divertissement

Cinétoile 2015

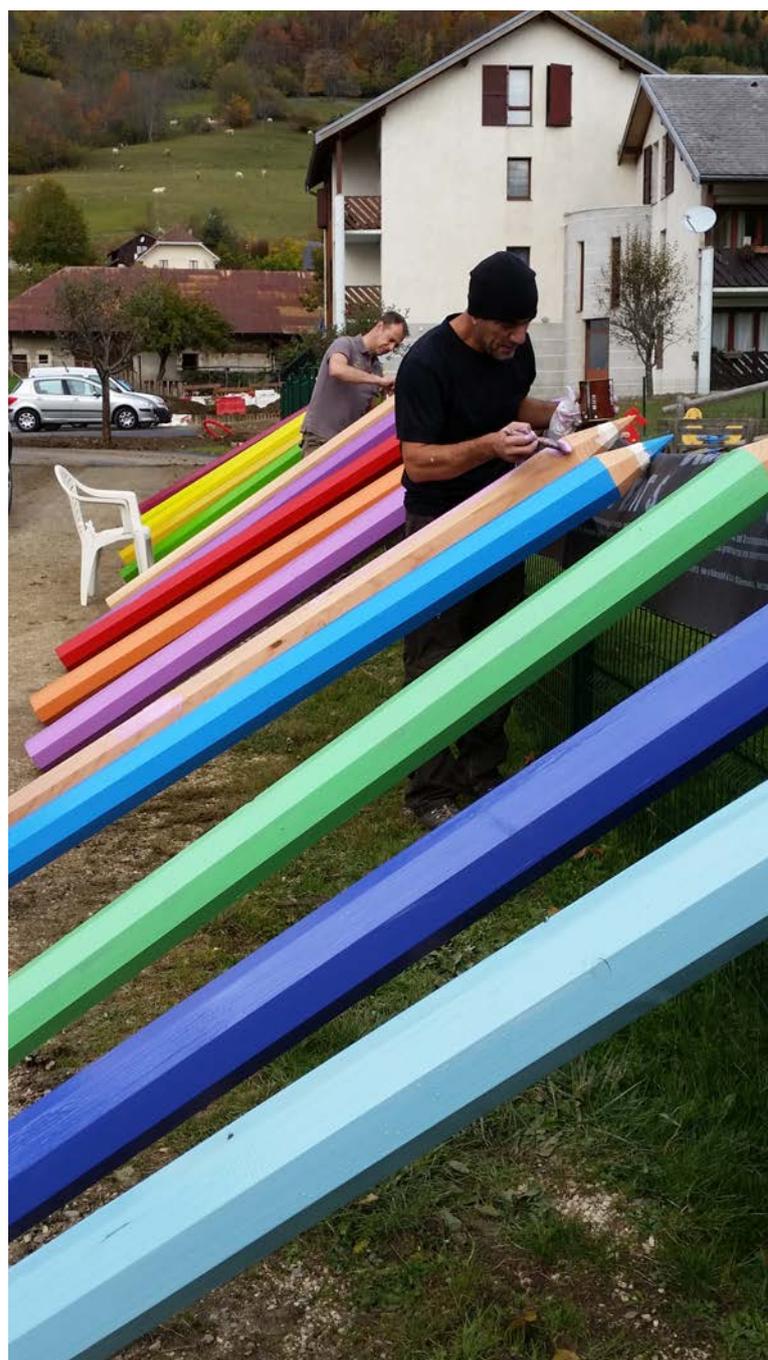
Devoir de mémoire

Cérémonie du 11 Novembre

Page d'histoire

L'Alpage
par Roger Francoz
et Sophie Ayache
technicienne forestier de l'Office
National des forêts

Infos Pratiques



Discours du Maire à l'occasion des vœux de la municipalité

Très chers amis,

C'est un plaisir et un honneur de vous accueillir pour partager ce moment de convivialité,

-merci aux élus qui sont venus des communes voisines, vous qui êtes nos partenaires indispensables pour une action concertée,

-merci aux représentants de nos institutions qui nous épaulent dans nos actions quotidiennes.

En particulier nous devons un grand respect à ceux qui nous protègent : les gendarmes, les policiers et les pompiers dont il faut louer le dévouement, ceci devrait se traduire par plus de moyens à leur octroyer pour faciliter leur tâche afin de ne pas les mettre en danger,

-merci à nos conseillers et nos employés municipaux qui m'entourent pour gérer la commune et pour faire aboutir les projets qui nous tiennent à cœur,

-merci à vous tous Marimontoises et Marimontois d'être présents à nos côtés.

Nous commencerons par évoquer notre compassion envers les victimes des attentats meurtriers de l'année passée.

Nous avons été fortement touchés car ce sont nos concitoyens qui ont été atteints sur notre sol national.

Cependant c'est l'humanité entière qui est visée par cette folie fanatique entretenue par des irresponsables qui utilisent la religion comme prétexte.

Pour démontrer l'absurdité de leur raisonnement il suffit de rappeler qu'étymologiquement « Religion » vient de « Religare » qui veut dire « Relier ».

Ce début d'année est l'occasion de faire un bilan des actions menées et de présenter les actions futures.

Tout d'abord à l'occasion du départ de notre ancien maire qui a souhaité se rapprocher de ses enfants, nous tenons à rendre hommage à la municipalité précédente pour son travail qui nous a permis de prendre le relais sur une base saine. Nous aurons à cœur de rebondir sur ce socle pour aller encore plus de l'avant.

Cela ne fait pas deux ans que nous avons été investis de notre mandat, or comme vous l'avez constaté notre cadre de vie a été marqué par plusieurs changements.

Si nous avons pu faire autant de travaux, c'est grâce au partenariat avec les instances qui nous entourent.

Nous sommes redevables de la participation financière et technique des organismes de regroupement qui nous aident (la préfecture, le conseil général, la communauté de commune, le Syndicat des Energies De l'Isère(SEDI).

Nous saluons en particulier la bienveillance de notre conseiller territorial et ami Christophe Engrand, mais aussi le président Francis Gimbert et les vice-présidents de la communauté de commune, et également notre interlocuteur au SEDI Franck Lassale.

Dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat il faut savoir être revendicatif pour faire valoir nos droits, mais cela ne peut aboutir sans de solides alliances.

Quant au bilan de nos actions :

-Nous avons terminé le gros chantier d'assainissement engagé par l'ancienne municipalité en le remettant dans le droit chemin. Ceci nous permettra de présenter un dossier exemplaire à la communauté de communes lors de la prise de concession des réseaux humides.

-Le projet phare de la mandature est de donner à notre village une vocation touristique en accord avec notre environnement naturel remarquable.

Ceci permettra de faire vivre le village avec en point de mire la création d'emplois.

Dans cette optique nous avons orienté les travaux vers une amélioration de l'aspect du village pour valoriser l'accueil touristique:

-nous avons réalisé l'enfouissement des réseaux électriques au hameau des Prés,

-nous avons saisi l'opportunité de la mise en conformité obligatoire de l'éclairage public pour harmoniser tous les lampadaires du centre bourg,

-la place de la mairie a été totalement réorganisée pour rationaliser et multiplier les places de stationnement. Ceci a été accompagné de la mise en sécurité de la route pour casser la vitesse aux abords du bâtiment communal.

-un WC public a été installé,

-un défibrillateur a été mis en place dans un kiosque qui sera également un point d'information sur les chemins de randonnées,

-des jardinières fleuries ont été réparties sur la voirie, elles participent à l'embellissement du village tout en ralentissant les véhicules,

-les rues ont été nommées et les plaques de rue ont été posées bénévolement par les élus, il restera à numéroté les bâtiments, ainsi chacun pourra bénéficier d'une adresse précise.

Pour attirer et retenir les touristes il ne suffit pas d'un cadre agréable, il faut aussi leur trouver des occupations.

-C'est dans ce but que nous restaurons et entretenons les chemins de randonnées pour l'été et de raquettes pour l'hiver.

Pour valoriser les parcours : des panneaux de balisage et des panneaux d'information ont été répartis sur les chemins, des bancs publics ont été installés, des agrès sportifs et des panneaux relatifs à la faune et à la flore locales ont été mis en place, des tables d'orientation seront posées pour illustrer les points de vues remarquables.

-Nous soutenons également le comité des fêtes pour l'organisation de manifestations événementielles récurrentes comme la fête du pain de montagne qui a été créée pour animer le village.

Il faut également entretenir et valoriser notre petit patrimoine:

L'ancienne municipalité avait déjà commencé à restaurer l'église et le cimetière, nous nous attachons à continuer cette œuvre pour mettre en valeur ces symboles forts de l'identité du village, c'est aussi un devoir de mémoire.

Les allées du cimetière ont été restaurées, les monuments funéraires ont été nettoyés, le portail a été réhabilité, reste à recréer l'extérieur du mur d'enceinte.

L'église doit pouvoir s'ouvrir à d'autres fonctions que le culte pour rester vivante.

C'est un lieu de rassemblement qui peut accueillir des manifestations culturelles comme des expositions et des concerts dans le respect de l'art sacré.

Nous envisageons de la doter de vitraux et de la mettre en lumière pour l'intégrer à notre projet touristique.

Le point d'orgue à tout cela est la restructuration de l'entrée du centre bourg.

Nous étudions un programme de refonte complète de cette zone pour créer un lieu convivial qui pourra vivre de l'activité touristique que nous sommes en train de mettre en place.

Les premières esquisses ont permis de fixer une orientation d'aménagement afin d'étudier la faisabilité du projet et de calculer les financements avec nos partenaires institutionnels.

Des images ont été diffusées pour informer chacun de la philosophie du projet, mais aujourd'hui rien n'est figé dans la forme.

L'évolution du projet continuera à être rendue publique jusqu'à la réalisation envisagée en 2018.

Pour parler chiffres :

il faut savoir que les travaux déjà engagés ont été largement aidés et n'ont pas déstabilisé les finances de la commune.

Nous gérons les budgets afin de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, c'est un engagement que nous respecterons.

Chacun peut le constater en lisant dans les bulletins municipaux les bilans des dépenses et des recettes publiés en fin de chaque année comptable (le prochain bulletin fera état du bilan de l'année 2015).

Par exemple :

le SEDI nous a beaucoup aidé pour les travaux sur le réseau électrique :

-sur les 225 000€ de travaux d'enfouissement aux Prés la commune n'aura dépensé que 47 000€ et le conseil général a pris en charge la totalité de l'enrobé.

-sur les 27 000€ de dépenses pour l'éclairage public des Prés la commune a perçu une subvention de 22 000€.

Concernant la place de la mairie qui a coûté 89 000€, le conseil général nous a reversé 75 000€ en nous faisant bénéficier du plan de relance du BTP.

Nous faisons remarquer que les panneaux de balisage des chemins ont été réalisés et posés bénévolement par les élus.

Pour pouvoir préparer le grand projet de restructuration de l'entrée du centre bourg à l'horizon 2018, les années 2016 et 2017 seront plus calmes en matière d'investissement.

-En 2016 il faudra finaliser le PLU que la précédente municipalité a initié.

-Le programme d'enfouissement des réseaux à St Georges est programmé en 2016 et 2017.

-L'achèvement de la réhabilitation de l'éclairage public sur tous les hameaux est prévu pour cette année.

-Le pont de St Georges sera réhabilité et un espace vert contigu sera aménagé.

-La restauration de l'église sera achevée par la mise en place de vitraux et d'une couverture sur le clocher qui prend l'eau.

-Nous prévoyons également pour cette année la mise aux normes de l'aire de jeu des enfants.

Voilà le résumé de ce que nous mettons en œuvre pour faire de notre village un lieu où il fait bon vivre ensemble.

Je vous souhaite une heureuse année 2016 et merci encore à tous d'être parmi nous.

*Hauts à Tous
Robert Njonnat.
[Signature]*

Travaux

Travaux sur les réseaux électriques aux Prés:

Enfouissement des réseaux dans le centre du village:

Les travaux sont achevés, il n'y a plus de câble aérien dans la partie agglomérée des Prés.

Le réseau de distribution électrique, télécom et éclairage public y compris les branchements des abonnés ont été enterrés.

Les vannes sectorielles de coupure d'eau ont été remplacées et complétées pour éviter de neutraliser tout le réseau en cas d'avarie.

Des fourreaux complémentaires ont été posés en prévision de futurs équipements numériques conformément aux directives du Conseil Général.

Après la mise à la côte des tampons d'eau usée et suite à la procédure engagée pour l'arrêté d'alignement, le Conseil Général a fait réaliser l'enrobé sur la portion de la route de l'Alpe qui traverse le village.



Avant les travaux : une toile d'araignée planait sur le village



Route refaite, câbles enfouis et éclairage digne d'un village touristique



Des dos d'âne ont été mis en place pour casser la vitesse



Aspect avant travaux



Aspect après travaux

Enfouissement des réseaux au hameau de St Georges:

La prochaine étape prévue au budget 2016 concernera les réseaux secs et l'éclairage de St Georges en deux tranches de travaux.

Le SEDI à nouveau sollicité participera largement au financement de ces travaux pour que le « reste à charge » de la commune ne grève pas le budget.

La réhabilitation de l'éclairage public dans les autres hameaux est programmée en 2016:

Les travaux de réfection de l'éclairage public à St Georges, Vielle Eglise et Bellechambre commenceront dès le versement de la subvention due sur la 1^{ère} tranche de travaux achevée aux Prés.

Ceci pour ne pas faire l'avance de la dépense sur la trésorerie de la commune. Cette 2^{ème} tranche sera également subventionnée à 80% par le SEDI.

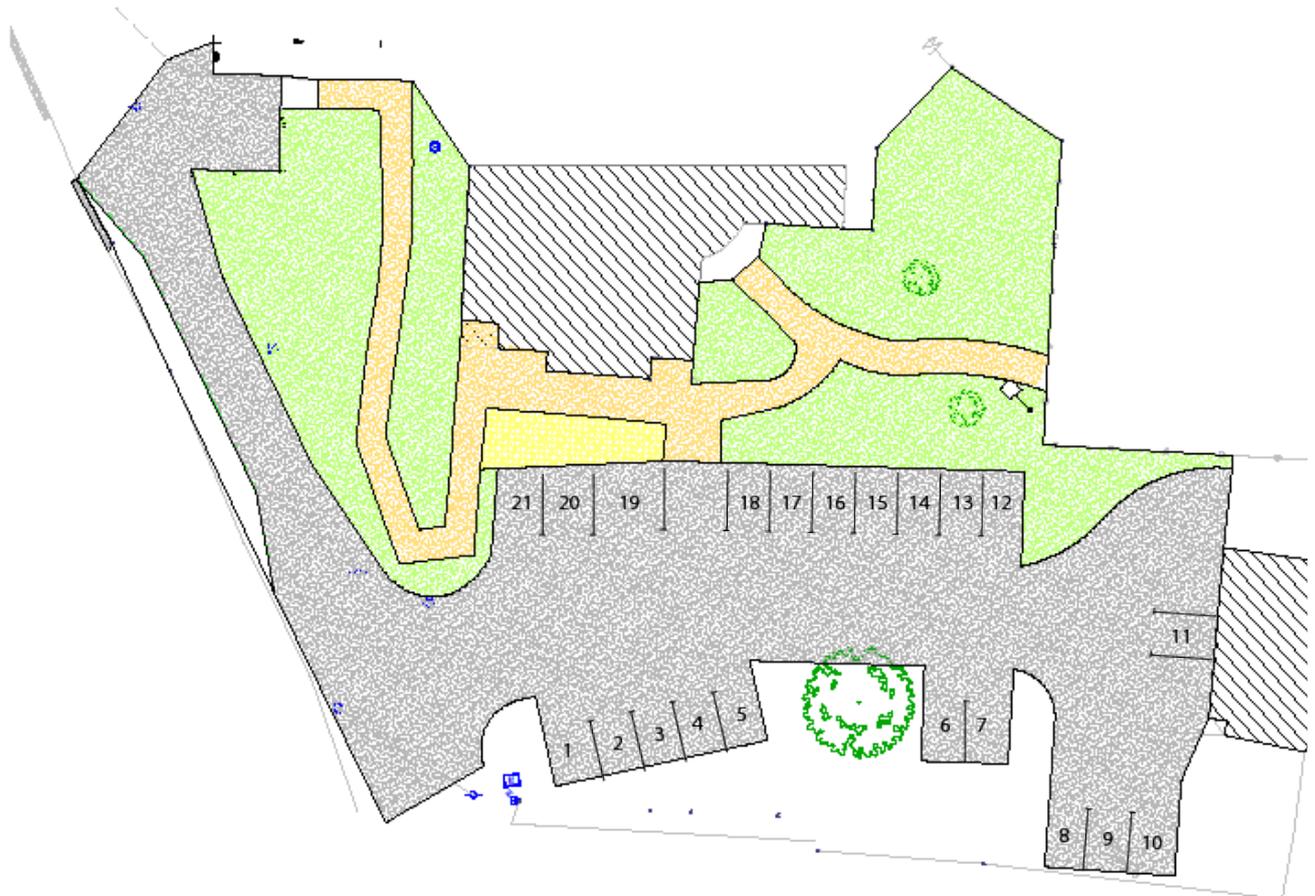
Aménagement de la place de la mairie:

Nous avons fait paraître au précédent bulletin l'esquisse établie par le conseil municipal pour fixer les orientations d'aménagement de la place.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau « Grési-Etudes » pour établir le plan d'exécution à partir de notre document de programmation.

Suite au relevé altimétrique du terrain, un cheminement pour personnes à mobilité réduite a été intégré au projet, condition nécessaire à l'obtention de subventions bonifiées.

Ci-dessous le tracé de la place telle qu'elle a été réalisée.





Kiosque d'information :

Un emplacement a été réservé pour les secours d'urgence à côté du défibrillateur positionné dans le kiosque.

Le kiosque est également destiné à abriter des informations touristiques laissées en libre-service pour les randonneurs lorsque la mairie est fermée.



Il y a quelques semaines la municipalité a mis en place un défibrillateur dans le kiosque d'informations face à la mairie.

Il est utilisable par tous en cas d'urgence uniquement.

En effet, chaque année plus de 40 000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque hors des milieux hospitaliers soit environ 100 par jour. Grâce à l'installation de ce défibrillateur dans notre village, nous pourrions contribuer à sauver des vies en maintenant en vie la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

1/ La victime s'écroule. Elle ne réagit pas et ne respire pas normalement. Demandez à quelqu'un de prévenir les secours d'urgence (le 15, le 18 ou le 112) et d'apporter immédiatement le défibrillateur automatisé externe. Faites tout cela vous-même si vous êtes seul.

2/ Débutez la réanimation cardiopulmonaire ou massage cardiaque en attendant l'arrivée du défibrillateur.

3/ Dès que le défibrillateur est disponible, mettez-le en marche et suivez les instructions de l'appareil. Continuez à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.

Une formation aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur sera proposée, dans les prochaines semaines à tous les Marimontois qui le souhaitent. Cette formation aura lieu sur la commune et sera animée par des professionnels de la santé agréés.

1 VIE =
3 GESTES

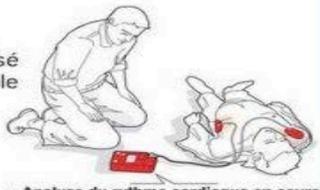
3 GESTES POUR SAUVER UNE VIE

Témoin d'un arrêt cardiaque, 3 réflexes :

- 1. APPELEZ LE 15 (SAMU) POUR DONNER L'ALERTE**

 - ❖ Décrivez l'état de la victime : elle est inconsciente, elle ne respire pas...
 - ❖ Donnez l'adresse précise du lieu où elle se trouve.
 - ❖ Dites ce qui a été fait ou ce qui est fait : « On l'a étendue, on a commencé le massage cardiaque »...
 - ❖ Ne raccrochez pas avant que la personne du SAMU ne vous le dise.
- 2. MASSEZ**

 - ❖ Les mains l'une sur l'autre, faites 100 compressions par minute au milieu de la poitrine, par séries de 30.
 - ❖ Cela permet de relancer la circulation sanguine et de continuer à oxygéner l'organisme.
 - ❖ Si vous savez le faire, pratiquez aussi le bouche-à-bouche en alternance.
- 3. DÉFIBRILLEZ**

 - ❖ Utilisez un défibrillateur automatisé externe si un appareil est disponible à proximité.
 - ❖ Très simple d'utilisation et sans risque, l'appareil vous guide vocalement, étape par étape.

« Analyse du rythme cardiaque en cours »

OBJECTIF : maintenir la victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours.

Équipement du parcours santé :

Les renvois d'eau ont été mis en place, ils ont été réalisés en châtaignier bénévolement par des élus. Les panneaux pédagogiques ont été également posés bénévolement par les élus.



La table d'orientation est en cours de réalisation.

Par arrêté municipal le parcours santé a été fermé par des barrières destinées à limiter la circulation et règlementer l'utilisation du parcours par les véhicules, ceci afin de pérenniser le chemin et responsabiliser les utilisateurs en cas de dégradations de ce bien public et des espaces privés traversés. Les clefs de décondamnation des barrières seront distribuées aux propriétaires des parcelles mitoyennes et aux utilisateurs motorisés autorisés (passage des tracteurs des exploitants agricoles et forestiers en particulier). La distribution des clefs se fera Samedi 20 Février de 8h30 à 12h30 en mairie.



Sentiers de randonnée :

Votre municipalité a le plaisir de vous présenter les sentiers de randonnée pédestre et raquette qu'elle a mis en place avec le concours de bénévoles Marimontois.

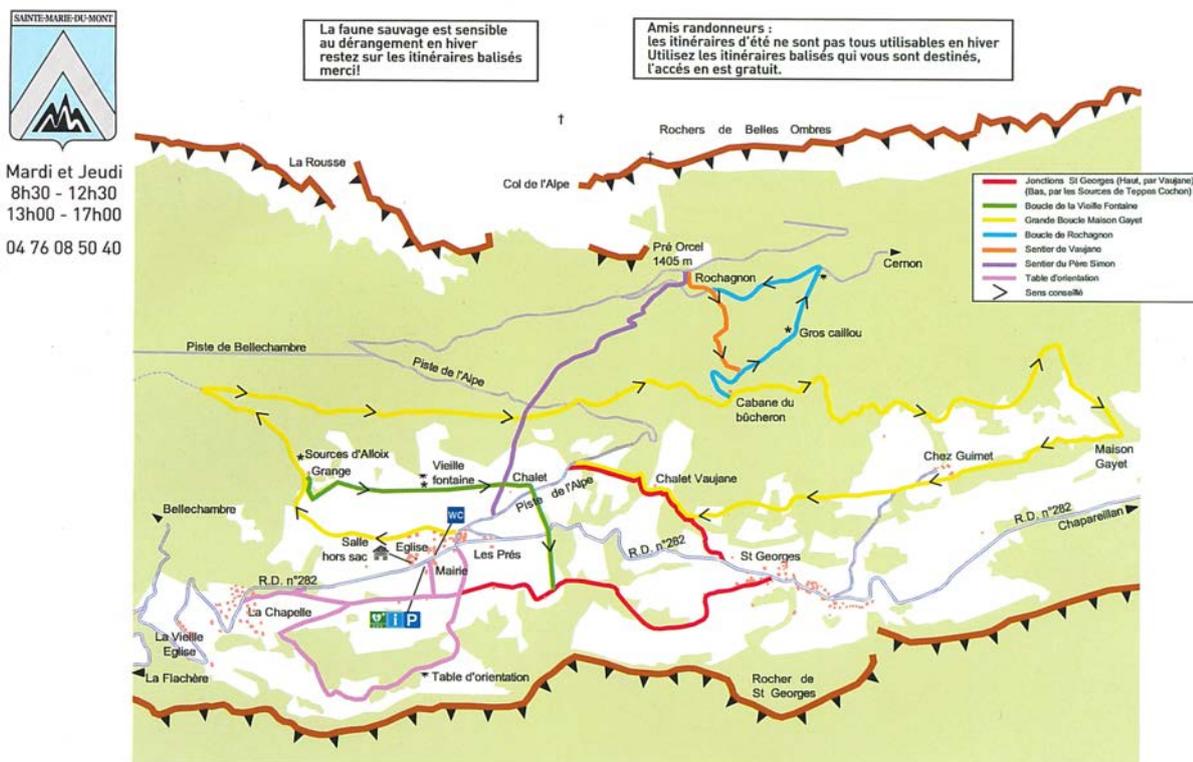
Ces parcours de randonnées vous feront découvrir et aimer les paysages méconnus qui font l'âme de notre village.

Les itinéraires que vous prendrez au hasard de vos choix vous feront découvrir des lieux verdoyants qui témoignent d'un paysage mythique. Au détour d'un chemin, il sera bon d'apercevoir, la faune et la flore à travers les différents hameaux de Sainte Marie du Mont.

Ouverts à la randonnée pédestre et raquette, les sentiers invitent à la rencontre de la nature, au plus près d'une faune et d'une flore variées. Ils reflètent la diversité des paysages avec des itinéraires comportant 7 boucles à suivre par étapes ou en totalité au gré des envies.

Sept sentiers de découverte du patrimoine communal s'offrent aux randonneurs :

- **Les sentiers de jonctions de Saint Georges**
- **Le sentier de la boucle de la Vieille Fontaine**
- **Le sentier de la grande boucle Maison Gayet**
- **Le sentier de la boucle de Rochagnon**
- **Le sentier de Vaujane**
- **Le sentier du Père Simon**
- **Le sentier découverte (table d'orientation)**



Mardi et Jeudi
8h30 - 12h30
13h00 - 17h00
04 76 08 50 40

Itinéraires raquettes et randonnées www.sainte-marie-du-mont.fr

Tous ces circuits sont accessibles à partir du parking de la place de la Mairie. Un carnet de promenade pour découvrir ces sentiers de découverte est disponible à la Mairie ou dans le kiosque d'information.

Les temps de parcours des différents sentiers seront bientôt affichés sur les panneaux

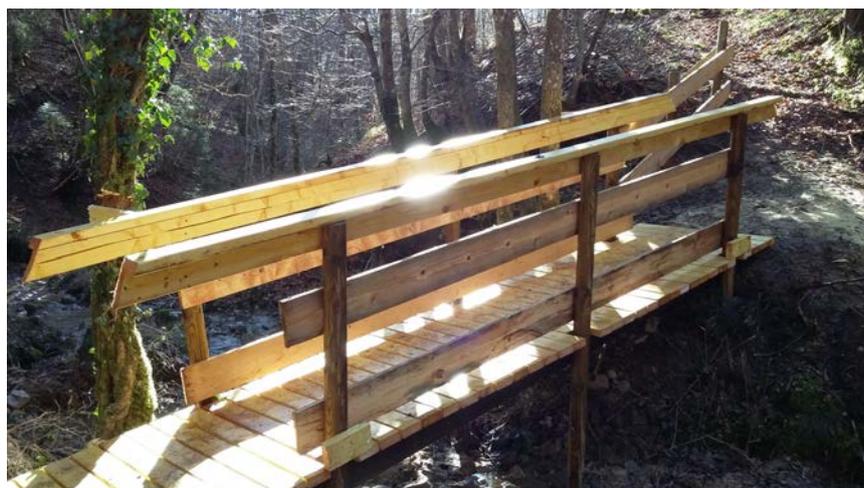
Pour rendre praticables les itinéraires, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés :



Réhabilitation de sentiers laissés à l'abandon (élagage des végétaux, élargissement et aplanissement de chemins).



Franchissement de ruisseaux : deux ponts ont été construits bénévolement par les élus



Balisage réalisé et posé bénévolement par les élus

Panneaux d'informations répartis sur les hameaux:

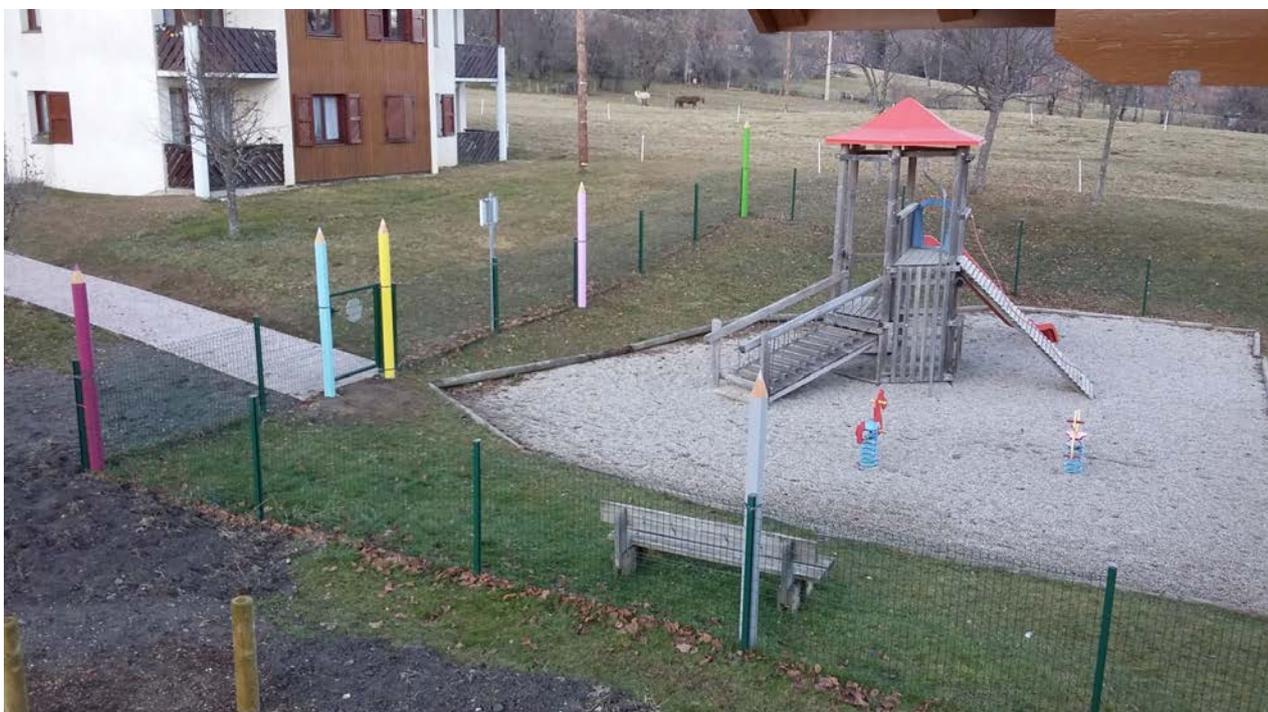


Une réunion conviviale a été organisée par la mairie avec les élus des communes voisines. A cette occasion chaque municipalité représentée a reçu un exemplaire du panneau des premiers chemins de randonnée réhabilités et balisés sur le territoire de Sainte Marie du Mont.

Aire de jeux:

L'accès aux chiens est interdit dans l'enceinte de l'aire de jeu, un panneau d'information a été posé pour le rappeler à l'entrée de l'aire.

Les crayons mis en place autour de la clôture ont été taillés par un menuisier local. Ils ont été peints et posés bénévolement par les élus.



Le budget de cette année 2016 prévoit la remise aux normes des jeux déjà en place suivant les directives du bureau de contrôle. Il faudra également remplacer les bordures en bois et poser un nouveau jeu.

Autorisation de stationnements:

Le Conseil Général a donné son autorisation pour le stationnement des véhicules au hameau des Prés le long de la départementale. Pour acter cette autorisation, une attestation de l'instance départementale a été délivrée à la mairie.

Suite à la nécessaire période d'essai, le marquage des places de parkings sera fait au printemps après les intempéries.

Sens interdit:

Un sens interdit a été instauré sur une partie de la route du col de l'Alpe pour éviter que les véhicules qui descendent de l'Alpe empruntent la portion urbaine sans visibilité.



Les véhicules sont déviés sur la rue de Chartreuse où des ralentisseurs ont été mis en place pour casser la vitesse

Plan nominatif des rues :

Les plaques de rue ont été posées bénévolement par les élus.

Des numéros seront attribués et distribués à chaque bâtiment.

L'équipe municipale se chargera de faire les relevés pour définir les numéros

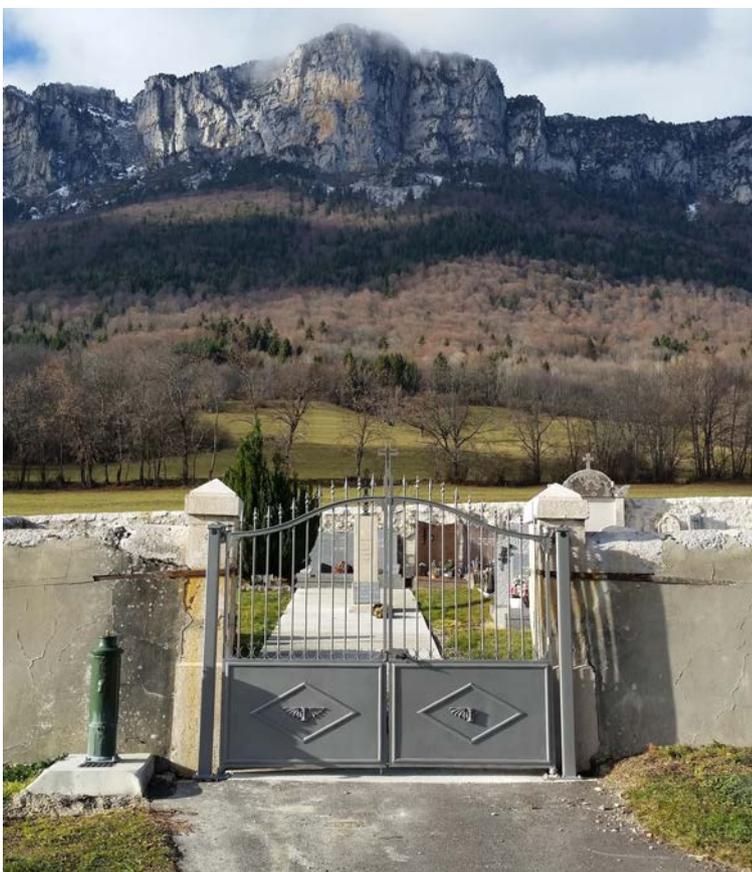
Les Marimontois recevront par courrier l'adresse officielle de leur logement.



Eglise et cimetière:



Avant restauration le portail se dégradait et n'était plus fonctionnel



Dans le cadre de la réhabilitation de notre petit patrimoine le portail d'origine a été restauré et son système de fonctionnement a été revu. Les allées du cimetière ont également été refaites.



La porte de l'église a été refaite en chêne

Il restera à refaire l'enduit à l'extérieur de l'enceinte du cimetière pour terminer la restauration des murs qui avait été commencée par l'ancienne municipalité.

Cette année la commune envisage la conception et la pose de vitraux ainsi que la mise en place de tableaux d'art sacré pour donner une âme à notre église.

Ceci permettra de donner une vie culturelle à ce bâtiment qui pourra accueillir dignement des événements touristiques (chorales, exposition...)

Urbanisme

PLU :

Le PLU commencé par l'ancienne municipalité sera terminé cette année.

Le bureau d'études doit rendre le document complété avec l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmée) de la nouvelle entrée du centre bourg et avec les emplacements réservés pour les projets d'intérêts collectifs futurs.

La population sera avertie de l'enquête publique qui va être programmée bientôt afin que chacun puisse faire part de leurs observations. Les permanences du commissaire enquêteur seront affichées sur les panneaux d'informations.

Projet d'entrée de village :

Le permis de construire du nouveau bâtiment projeté a été obtenu, c'était la condition pour permettre à la commune d'être officiellement éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). C'est un nouveau pas vers l'obtention des subventions pour le financement du projet.

Il faut remarquer que la configuration du projet soumise au permis de construire est destinée à être modifiée en fonction de l'adaptation de la programmation et des financements, ceci en rapport avec les réformes d'organisation territoriale engendrées par les lois ALUR (Accession au Logement et Urbanisme Rénové) et NOTre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Rien n'est donc figé, les Marimontois seront tenus informés de l'inévitable évolution du projet tant dans la forme du bâtiment que dans ses fonctions.

Conformément à la procédure établie par la communauté de commune, la mairie et la commission tourisme de la com.com. ont diligenté le bureau d'études «Altéa » représenté par Mr Maisonoble qui doit réaliser l'étude d'opportunité pour le projet d'auberge. Celui-ci fera une visite du site et mènera son enquête sur place dans les semaines à venir.

La viabilité économique du projet d'auberge qui sera établie par l'étude de marché conditionne l'attribution des subventions au titre de la promotion touristique demandées à la com.com. et à la Région.

Arrêté d'alignement de la portion urbaine de la rue du col de l'Alpe et de la rue de la Chartreuse :

Un géomètre expert a été dépêché pour établir le projet suivi d'une enquête publique pour définir et acter les limites entre le domaine public et les parcelles privées riveraines de la voirie.

En effet au cours du temps la lisibilité de ces limites a été brouillée (empiètement de la voirie sur les parcelles car la voie d'origine était très étroite, et empiètement des propriétés privées sur le domaine public). Il fallait donc tout remettre à plat en accord avec les riverains. Des conventions de cessions gratuites de terrains au profit du domaine public ont été établies.

Ceci était un préliminaire imposé par le Conseil Général pour permettre la rétrocession de la voirie à la commune afin de pouvoir la sécuriser.

Une réflexion est également en cours sur le carrefour d'accès des grumiers à la route départementale 282 au débouché de la rue de la Chartreuse.

Le rayon de giration est actuellement trop petit d'où une dégradation récurrente des abords par les convois qui empruntent régulièrement ce passage.

Or il s'agit du seul débouché pour les exploitants des forêts privées, communales et domaniales implantées au pied de l'Alpe.



Des fourreaux ont été posés sous la route avant que l'enrobé ne soit fait pour enfouir les câbles téléphoniques qui enjambent le carrefour.

Eau-Assainissement :

Dissolution du SADI (syndicat d'assainissement des Iles)

Le SADI est l'instance qui gère la station d'épuration à laquelle adhère la commune.

Conformément au SDCI (schéma départemental de coopération intercommunal) suite aux différentes lois instituant de regroupement administratif, le Préfet a demandé au conseil syndical du SADI de voter sa dissolution au profit de la com.com., ceci dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

La date butoir proposée par le Préfet était le 01/01/2017 mais compte tenu du délai trop court pour que la com.com. puisse organiser ses services pour gérer cette nouvelle compétence, le SADI propose la dissolution au 01/01/2018.

Rappel du délais de raccordement sur le nouveau réseau d'assainissement :

Les constructions raccordables sur le réseau d'égout doivent se brancher dans les 2ans qui suivent la réalisation du réseau soit avant fin 2016 pour St Georges.

Nous rappelons que les travaux à l'amont du tabouret de branchement sont à la charge privative des propriétaires, chacun pouvant faire réaliser cet ouvrage par l'entreprise de son choix sous sa propre responsabilité (cependant, la commune devra vérifier la connexion au tabouret sur la voie publique avant la mise en service du branchement).

D'autre part, lors d'une vente immobilière le vendeur doit faire vérifier son branchement par le bureau d'études ATEAU qui gère l'assainissement collectif. Le coût de cette vérification (250€ unitaire) sera demandé par le notaire

Déneigement :

Benoît Morlet a été retenu pour faire le déneigement de la commune sous astreinte.

Les parkings seront débarrassés par un chargeur pour éviter de pousser la neige et former des bourrelets lors des fortes chutes de neige.



Une nouvelle saleuse a été acquise. Nous rappelons que 2 fraises à neige sont mises à la disposition des Marimontois, une à St Georges et une aux Prés. L'essence est à fournir par les emprunteurs (s'adresser à Suzanne Simon pour utiliser ces équipements).



Notre factrice rappelle que chacun est tenu de maintenir déneigé l'accès à sa boîte aux lettres, sans quoi le courrier risque de ne pas être distribué.

Comité des Fêtes

Notre belle fête du pain :

Le comité des fêtes Marimontois a organisé pour la seconde année, la fête du pain de montagne le dimanche 13 septembre 2015 !

Grande nouveauté pour cette année, nous avons fait l'acquisition d'un pétrin professionnel nous permettant de réaliser à Sainte Marie du Mont plus de 40 kilos de pain artisanal en une fois !

Le samedi 12 septembre à partir de 10h, les bénévoles du comité des fêtes ont lancé le pétrissage de 80 Kilos de pâte à pain.

Il s'en est suivi l'allumage du four communal ainsi que du four privé de M. et Mme Grando. A partir de 13h et durant toute l'après-midi la cuisson des 80 kilos de pain s'est déroulée dans la convivialité !



Le dimanche 13 septembre 2015 à partir de 10h et durant toute la journée s'est déroulée LA FETE DU PAIN DE MONTAGNE sur la place du relais nature.

Nous avons continué le pétrissage et la cuisson de 120kg de pain.

Plus de 20 tartes aux noix ont été réalisées et cuites dans nos fours à bois !

Cette année, le comité des fêtes a décidé de varier les pains mis à la vente : pains aux noix, pains de campagne, pains aux céréales, pains blancs

Un atelier de fabrication de pain pour les enfants, une buvette, de la musique et des ventes de produits locaux artisanaux ont eu lieu sur la place de la mairie.

Les producteurs présents étaient :

-Christelle MOREAU d'Arvillard : confitures maison, légumes au vinaigre, et petits animaux (lapins et poulets).

-Patrick Ayache Apiculteur : Vente de miel et de propolis.

-Sébastien Jadis de Chapareillan : Vin blanc de Savoie

-Ferme de Bellechambre : fromages de vache issus de l'exploitation

L'atelier des marmottes avec Madame Catherine Ehmig à la Vielle Église : décoration et confection textile, broderie,

-Glacier artisanal, Monica de Saint Pierre d'Allevard « il Gelato di Monica » : Réalisation de sorbets et glaces Italiennes

Un traiteur a cuisiné pour nous un plat typique de nos montagnes : les « diots / polente » . Plus de 130 assiettes garnies ont été vendues aux visiteurs avec une boisson et une glace artisanale en dessert.

La totalité des 20 tartes aux noix a été vendue, ainsi que 350 pains !

La recette de cette fête du pain a été de 2900 € encaissés au profit du comité des fêtes.

Noël à Sainte Marie du Mont :

Le comité des fêtes Marimontois en collaboration avec la Mairie, a organisé pour la seconde année consécutive les fêtes de Noël !

Samedi 12 décembre dernier à partir de 16h, tous les enfants de notre village avec leurs parents, ont été conviés à la salle des fêtes pour fêter Noël. Les enfants ont été accueillis par Betty, une conteuse professionnelle du spectacle qui est venue spécialement à Sainte Marie du Mont pour faire rêver les enfants.



Il s'en est suivi l'arrivée du Père Noël qui a offert un cadeau à chaque enfant.



La journée s'est achevée par un repas offert par la Mairie auquel tous les Marimontois et Marimontoises ont été conviés !



Le député de notre circonscription Pierre Ribeaud (à droite) était présent

Résultat du concours de Noël organisé par le comité des fêtes :

Le comité des fêtes Marimontois, a organisé son second concours de Noël !

Ce concours consistait à orner vos maisons des plus belles décorations et illuminations.

Celui-ci a débuté le 1er décembre 2015 et s'est achevé le 3 janvier 2016 .

Un jury composé de cinq Marimontois a été chargé de visiter chaque maison afin d'élire les plus belles.

La remise du trophée et des lots a eu lieu à l'occasion des vœux de la municipalité le Vendredi 15 janvier 2016.

Les lots à gagner étaient : 1 Caméscope numérique, 1 Appareil photo numérique, 3 plateaux de fromage de la « Ferme de Bellechambre », 10 Lots provenant de la « Ferme de Bellechambre », 10 Places de cinéma « Les 6 Rex » à Grenoble

Voici les noms des participants à notre concours :

Classement du 1er au 5ème puis les autres participants.

1 Mr et Mme PICARD

2 Mme FRANCHOMME

3 Mr BRUN

4 Mr et Mme DAVOINE

5 Mr et Mme BIANCHINI

Les familles : AYACHE, AUBERT, BAUDRIER, BITTANTE, BLANCHET, DARGENT, FEVRE, FILLON, GARDERE/FAUGERON, GERMON, IAIA, LUMINEAU, ORLANDINI, RENARD, SIBUT, SIMON, VENET, VIALLET, WILEQUIN/VIALLET.

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons une bonne année 2016.

La prochaine réunion du comité des fêtes se tiendra le Samedi 5 Mars 2016 à 10h00 au relais nature.

Nous comptons sur votre présence !



Commémoration

Cérémonie du 11 Novembre 2015:

Le 11 novembre dernier, un hommage a été rendu aux habitants de Sainte Marie du Mont morts pour la France lors de la guerre 14/18.

Nous avons souhaité, pour la seconde année, à rendre un hommage particulier au courage de ces hommes qui ont permis à notre pays de rester libre.

Voici les quatre Marimontois inscrits sur le monument aux morts de notre commune :

- **Auguste Charles PELLOUX** né à la Vieille Eglise le 4 juin 1884, sergent au 340^e régiment d'infanterie, 6^e compagnie, 9^e Bataillon, matricule 02413, époux de Clémence Méline REY. Il est décédé le 12 avril 1917 à Aix les Bains des suites de ses blessures.
- **Joseph Henri BONNAYME**, né à St Georges le 11 juillet 1895, mobilisé au 159^e régiment d'Infanterie Alpine a été tué le 17 Octobre 1918 à 12 heures à Thielt, Belgique, en portant secours à son officier blessé d'une balle, dans les derniers jours de la bataille des Flandres pour la libération de la Belgique.
- **Gustave BENOIT**, né le 18 mai 1894 à Bellechambre, appartenant au 359^e régiment d'infanterie a été tué à l'ennemi à Vailly dans l'Aisne le 24 juin 1917. Il est inhumé au cimetière de Vailly.
- **Aristide COUP LA FRONDE**, né le 5 août 1898, mort le 3 juillet 1920 sans doute de ses blessures. Il a été décoré de la croix de guerre 14-18.



Divertissements

CINETOILE édition 2015

Du cinéma sous les étoiles, voilà le concept du festival « Cinétoiles » organisé chaque été par Le Grésivaudan dans les communes partenaires du territoire.

Il s'agit d'une invitation à découvrir ou redécouvrir gratuitement, en soirée et en plein air, un film grand public et de qualité.

En 2015 la projection s'est déroulée le vendredi 21 août sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont. La séance a débuté à la tombée de la nuit et a été précédée d'un moment convivial avec une buvette ouverte à tous et la vente de pains artisanaux.



Le film Belle et Sébastien a été tourné en haute Maurienne dans le parc de la Vanoise.

A Sainte Marie du Mont l'écran de projection était tourné dans l'axe du massif de la haute Maurienne qui se trouve à une soixantaine de kilomètres à vol d'oiseau. Il suffisait donc de porter le regard au-delà de l'écran pour voir mentalement le vrai paysage au moment où il s'affichait virtuellement à l'écran.

Voilà le choix d'un film on ne peut plus contextuel !

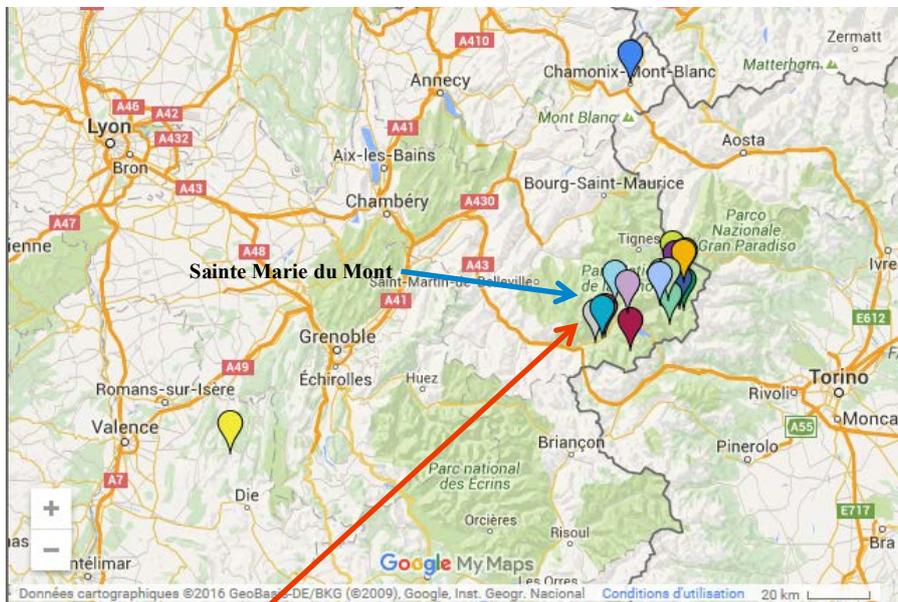


Pour 2016 l'objectif est de s'inscrire pour une nouvelle séance sur notre commune.

La date ainsi que le film diffusé vous seront communiqués dans le prochain journal.

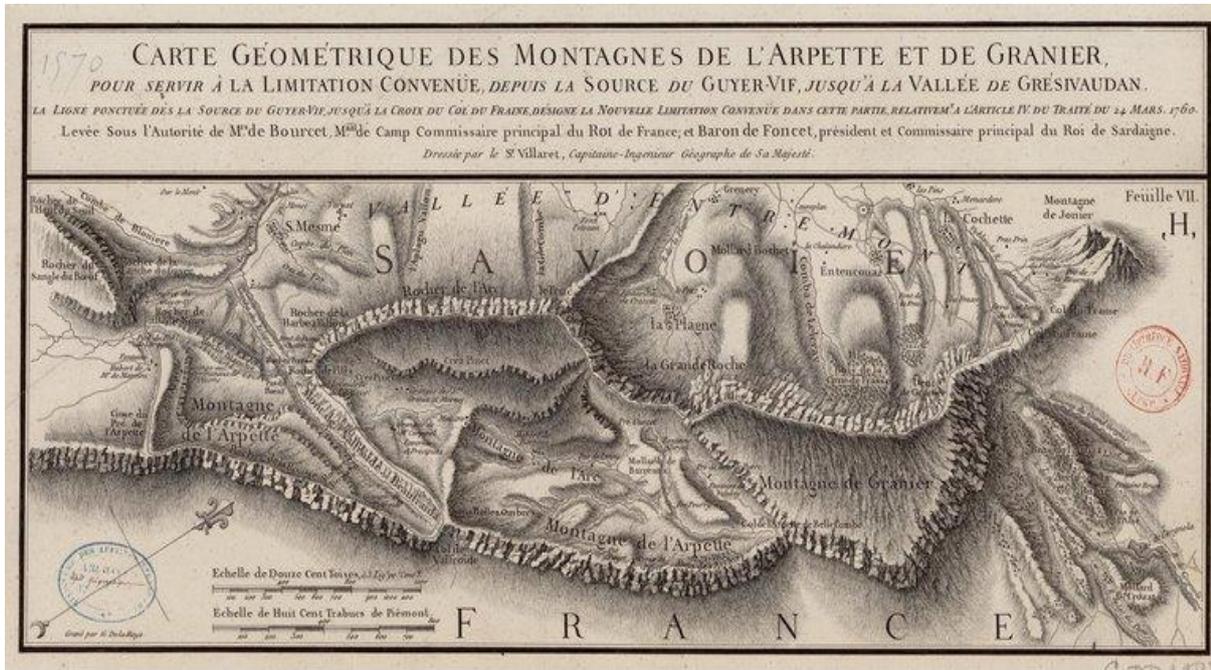


La vallée de Haute Maurienne Vanoise a été le studio grandeur nature de la grande majorité des scènes du film. Du village de Bramans à l'authentique hameau de l'Ecot, Nicolas Vanier, qui connaissait déjà bien la Haute Maurienne pour y avoir créé certaines étapes de la Grande Odyssée, a posé ses caméras dans de nombreux coins et recoins plein de charmes dont il apprécie la beauté et la majesté. Le tournage s'est déroulé sur trois saisons, été, automne, hiver et lui a permis de mettre en lumière les alpages, glaciers, hameaux et villages... Une expérience unique auquelle de nombreux habitants ont eu la chance de participer.



Page d'histoire

Les Hauts de Chartreuse - L'ALPE



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Une richesse naturelle à protéger :

Posés comme un berceau sur de hautes falaises, les Hauts de Chartreuse abritent aujourd'hui 5 Alpages et bergeries dont le plateau de l'Alpe situé sur notre commune et le Vallon de Pratcel en Savoie.

Ce site, traversé par le GR9 accueille de très nombreux randonneurs et compte tenu de la richesse de sa biodiversité, il a fait l'objet de nombreuses mesures de protection.

Les plateaux, situés dans le Parc de Chartreuse qui en assure la gestion depuis 2001, ont été classés en réserve naturelle en 1997.

Un plan de circulation prévoit des sentiers ou des itinéraires.

Une fréquentation humaine ancienne :

La fréquentation de ces lieux par les promeneurs et randonneurs est l'aboutissement d'une fréquentation et d'une occupation humaine beaucoup plus ancienne.

En effet, des fouilles archéologiques menées depuis 1993 sur le plateau de l'Aulp du Seuil, de l'Alpe et du pied du Granier ont permis de mettre à jour des vestiges qui attestent de la présence de l'homme depuis le néolithique, il y a environ 8 000 ans.

Le pastoralisme a supplanté progressivement une pratique de chasse cueillette. On a trouvé des restes de bovidés, de mulets, de céramique et de pavage datant du 4^e s. Av JC.

Ce mode d'élevage s'est développé depuis le Moyen Age. A cette époque le plateau était couvert de forêts. De nombreux arbres ont servi à réaliser et consolider les fortifications de Barraux et de Montmélian durant l'occupation française sous Henri IV. Les savoyards dégradaient aussi la forêt sans que les habitants du mandement de la Buissière puissent les en empêcher.

Le pastoralisme une de nos richesses :

L'exploitation des alpages des hauts plateaux a été une des premières participations communautaires des habitants avec la gestion des forêts communes. Ce pastoralisme se fonde sur des coutumes et des textes des plus anciens que les habitants du mandement de la Buissière rappelaient pour défendre leurs droits.

Ils invoquaient la reconnaissance générale du 11 février 1263 consentie par le Dauphin Guigues et

l'Albergement concédé aux habitants le 17 février 1298 par Humbert 1^{er} et Jean, Dauphin. « *Toutes les communautés sont demeurées propriétaires en commun desdits droits d'usage et autres privilèges du mandement dans lesquels ils ont été maintenus dans différents temps par arrêts du Conseil, règlements, arrêts du Parlement de Grenoble, en ordre des sieurs intendants.* » Les moines de saint Hugon conduisaient leur troupeau à Valfroide, « *in frigida Valle* ». A cet effet, ils obtiennent de Hugues Ruff, en 1207, le libre passage de leurs bêtes et de leurs gens sur le pont de Goncelin.

La mise en alpage permettait d'engraisser quelques bêtes de plus pendant la période d'été et d'économiser l'herbe pour obtenir plus de foin pour l'hiver. La qualité du foin du plateau des Petites Roches était reconnue et appréciée jusqu'en Provence.

La montée des bêtes était très réglementée au sein des communautés de l'ancien mandement de la Buissière. Les dates de montée des animaux et le cheptel pouvant pâturer faisaient l'objet de dispositions précises et impératives. La transaction de 1809 fige également l'usage immémorial de fixer chaque année le jour que les dites montagnes doivent être « *chargées* ». La réglementation de la montée des bêtes en alpage et les sanctions qui frappaient ceux qui ne la respectaient pas résultaient d'une ordonnance de 1669. La saison débute le 6 juin et se termine le 14 septembre pour que les bêtes soient descendues le jour de la foire de Frogès et plus récemment celle de Beaucroissant. Elle peut aller au-delà si le temps le permet.

La mise en estive faisait l'objet de baux à ferme notariés résultant de procédures d'adjudication après l'apposition de placards (affiches) dans les cantons du Touvet, de Goncelin et d'Alleverd. Cette adjudication et les contrats d'estive faisaient référence au cahier des charges de l'Alpe dressé par les maires du mandement. Le cahier des charges prescrivait que l'alpage était loué pour une période de 5 années, le paiement du loyer devait s'effectuer le 1^{er} novembre de chaque année. Les communes se partageaient les recettes en proportions différentes. Les adjudicataires ne devaient pas abattre les arbres pour le chauffage sauf pour la réparation des huttes et des granges. Ils devaient maintenir la présence d'au moins trois taureaux pour servir les vaches et la disposition d'un cheval était acceptée pour le ravitaillement du berger. Les adjudicataires venaient du plateau, de Belledonne (Theys) et même du Midi.

Plusieurs haberts et huttes sont mentionnés dans différents titres. Celui du marquis de Morard de la Buissière, de Coup La Fronde de la Flachère. Chalets de St Vincent, de Barraux. Des huttes et des granges dites de St Vincent avaient été construites sans autorisations par des propriétaires : les Pelloux, Poulet, Guillaudin, Andru et les deux veuves Guillaudin. Les communes ont racheté aux possesseurs les constructions vers 1828, d'autres ont été cédés à leur propriétaire.

Plus récemment, le Conseil Municipal de la nouvelle commune de Sainte Marie du Mont décide le 31 juillet 1872 de ne point vendre mais de donner à bail les montagnes. Le 1^{er} mars 1886, les Communes de Barraux et Chapareillan ont vendu aux autres communes de l'ancien mandement leur part sur l'Alpe. D'importants travaux seront réalisés sur le chalet à partir de 1951 ainsi que sur les captages et les réservoirs d'eau. Le pâturage de Valfroide (Pratcel) a fait l'objet d'un procès entre plusieurs propriétaires et les communes. Il a duré de 1826 à 1964.

Ces actions collectives se sont pérennisées à travers des organismes de gestion spécifiques. Ainsi, en le Syndicat intercommunal de l'Alpe est créé le 28 mai 1953. Le syndicat d'estive le 22 décembre 1976. Il deviendra « *groupement pastoral* » représentant les éleveurs. En 1950, les concours d'alpage locaux ont été relancés sous l'impulsion notamment des Eaux et Forêts et de la fédération d'Economie Alpestre. En 1953, la montagne de l'Alpe remporte le 1^{er} prix.

Nota . Le texte intégral de l'Histoire de l'Alpe pourra être lu sur le site numérique de la Commune.

Roger Francoz
Archives Départementales de l'Isère.
Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Grenoble.



L'Alpe de Sainte Marie du Mont aujourd'hui :



Posés comme un berceau sur de hautes falaises, les hauts de Chartreuse, situés entre le sommet de la Dent de Crolles et celui du Mont Granier, abritent aujourd'hui 5 alpages et bergeries : du sud vers le nord : Bellefont, l'Aulp du seuil, la Dame, L'Alpe et l'Alpette.

Suite au partage du domaine royal du Boutat en 1810, l'alpage de l'Alpe appartient aujourd'hui au domaine privé de 5 communes : Ste Marie du Mont, La Buisnière, St Vincent de Mercuze, Ste Marie d'Alloix et la Flachère (7 communes à l'époque avec Barraux et Chapareillan).

Représenté par 2 élus de chaque commune, le **syndicat intercommunal de l'Alpe**, créée en 1953, en assure la gestion (charges d'investissement pour l'entretien de l'alpage, la bergerie, son accès, l'approvisionnement en eau, etc...). Une deuxième entité de gestion de l'alpage est le **groupement pastoral de l'Alpe**. Représenté par une quinzaine d'éleveurs environ, locataires de l'alpage auprès du syndicat, il assure les charges courantes d'entretien de l'alpage.



Chaque année, au printemps et à l'automne, leurs bovins et ovins (et symboliquement quelques équins) traversent notre commune sous l'ombrage des forêts avant d'atteindre le col de l'Alpe



Cette activité pastorale, ou la production extensive du bétail, permet aussi de préserver les hauts de Chartreuse en évitant la fermeture des milieux, et d'entretenir ces magnifiques paysages.

Aussi, très convoité par les sentiers GR9 et PDIPR (balisage jaune inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée de l'Isère), les hauts de Chartreuse accueillent chaque année de très nombreux randonneurs.

Compte tenu de la richesse de sa biodiversité et l'enjeu de la préserver, il a fait l'objet de nombreuses mesures de protection.

Le **Parc Naturel Régional de Chartreuse** (dont le célèbre hibou grand-duc illustre son logo) a pour mission de faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte (basée sur le développement économique du territoire tout en préservant les milieux naturels) auxquels ont adhéré 60 communes signataires (19 en Savoie et 41 en Isère dont notre commune de Ste Marie du Mont). Dans ce cadre, l'action du parc relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation. Il s'agit de convaincre plutôt que de contraindre. Le Parc a vocation à fédérer, soutenir et dynamiser le travail de l'ensemble des acteurs : élus locaux, socio-professionnels, associations et habitants. La charte est avant tout l'expression d'un projet partagé par l'ensemble des communes et communautés de communes qui ont adhéré au Parc naturel régional de Chartreuse et adopté la charte. L'adhésion est l'expression librement consentie d'une ambition commune et d'un engagement à mettre en œuvre les dispositions qui en découlent.



Gestionnaire depuis 2001, Le Parc a permis le classement en 1997 des **hauts de Chartreuse en Réserve Naturelle Nationale**. Plus restrictif que le Parc (dans les mesures de protection), la Réserve a pour but de :

- Développer les connaissances sur ces patrimoines et suivre leur évolution
- Déterminer les espèces et milieux menacés ainsi que les moyens de protection et évaluer leur résultat des opérations réalisées (plan de gestion)
- Surveiller, sensibiliser et faire respecter la réglementation.

Celle-ci doit être connue de tout usager de cet espace sous peine de verbalisation, à savoir sont interdits :

- porter atteinte aux animaux, leurs œufs, couvées, les déranger ou les emporter
- les chiens même tenus en laisse (sauf périodiquement pour l'activité pastorale ou de chasse)
- la cueillette des plantes (sauf la vulnérable et le thé des Alpes dans la limite de ce que peut contenir une main), minéraux et fossiles
- le camping (sauf bivouac : tente tolérée entre le coucher et le lever du soleil)
- les feux, le dépôt de déchets, la circulation des véhicules à moteur,
- les travaux publics (sauf sur autorisation préfectorale)

Un plan de circulation pédestre prévoit des sentiers et des itinéraires. Entre Isère et Savoie, ce sont près de 1300km de sentiers balisés, dont les 10 randonnées incontournables de Chartreuse sont consultables sur le site www.parc-chartreuse.net.

Ci-dessous un plan des limites géographiques Nord de la réserve dans laquelle s'applique cette réglementation et les sentiers balisés permettant d'accéder aux hauts plateaux.



Sophie Ayache, Technicienne forestier de l'Office National des Forêts (ONF)



Sophie Ayache



Sophie Ayache

Infos Pratiques

Démarches administratives

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile Formulaire à retirer	Copie acte de naissance/Carte d'identité périmée/Deux photos récentes aux normes iso/Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois/Décret de naturalisation /Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	Gratuit mais le renouvellement, quelqu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie	Durée de validité : Nouvelles cartes : 15 ans Anciennes cartes délivrées à partir du 1 ^{er} janvier 2004 prorogées de 5 ans supplémentaires • Présence de la personne lors de la remise du dossier
Passeport biométrique	Mairie détentrice du dispositif de recueil des demandes de passeport (Domène, Grenoble, Alleverd, Chambéry...); liste disponible en mairie	Copie acte de naissance / Carte d'identité / 2 photos récentes aux normes iso / Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois / Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal à 86 € pour les adultes • Timbre fiscal à 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans • Timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Si parents divorcés : Jugement de divorce • Délai : 15 jours • Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs
Attestation d'autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française		Nous ne délivrons plus d'attestation de sortie du territoire depuis le 01.01.2013.		
Carte d'électeur	Maire du domicile (inscription toute l'année)	Lors de son déplacement, le mineur devra se munir de sa seule carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste, le 28 février Inscription avant le 31 décembre pour voter l'année suivante
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou vol, fournir l'état civil des conjoints, des parents et des enfants	Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile de personne décédée	Indiquer le nom, prénom et date du décès	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de domicile du défunt ou d'un des héritiers	Pièce d'identité de la personne qui se présente / Livret de famille de la personne décédée avec mention de décès	Gratuit	La mairie ne délivre de certificats qu'aux héritiers directs, l'héritage ne doit pas dépasser 5 300 €



PRÉFET DE L'ISÈRE

GAGNEZ DU TEMPS... PRENEZ RENDEZ-VOUS





POUR VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(carte grise)

- les demandes de changement de propriétaire,
- les changements de domicile
- les duplicatas

se font UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h30.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »



POUR RENOUELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR*
A compter du 1^{er} février 2016

- les demandes de renouvellement de titre de séjour d'un an ou passage de 1an à 10 ans
- les demandes de renouvellement de titre de séjour de 10 ans
- les demandes de duplicata ou de modification (changement d'adresse ou d'état civil)

se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h20.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

Mise en ligne de l'agenda le 25 janvier 2016.

GAGNEZ DU TEMPS... ENVOYEZ VOTRE DOSSIER





POUR VOTRE DOSSIER DE PERMIS DE CONDUIRE*

- 1- Téléchargez 24h/24 votre dossier sur www.isere.gouv.fr
- 2- **Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :**
Préfecture de l'Isère, DICII/STS/BTC,
12 place de Verdun – CS71046
38021 Grenoble cedex1
- 3- Consultez le site www.permissedeconduire.gouv.fr pour connaître l'état d'avancement de votre dossier
- 4- **Prenez rendez-vous** sur www.isere.gouv.fr pour retirer votre permis
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

*Pour les usagers de l'arrondissement de Grenoble



Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-dessous.

Vous pouvez le retourner à l'une des adresses ci-dessous, **avant le 29/02/2016** :

- Maison du Département / Centre médico-social, Bâtiment Antheralp A, 71 Chemin des Sources 38190 Bernin
- Centre médico-social, 21 rue Laurent Gayet 38530 Pontcharra
- Maison des Services, 33 rue de la Ganterie 38530 Pontcharra
- ou le déposer à l'accueil de votre mairie.

Etes-vous connectés ?

Nous souhaitons connaître les besoins en équipements et utilisation commune de l'outil informatique sur le territoire du Grésivaudan

- Homme Femme
 Age : - 26 ans de 27 à 59 ans + 60 ans
 Situation : Isolé Couple sans enfant Couple avec enfants
 Famille monoparentale

1/ Equipement des foyers :

- Ordinateur fixe Tablette Smartphone
 Ordinateur portable Accès internet
 Aucun

2/ Utilisation :

- Avez-vous une adresse mail ? OUI NON

3/ Comment accédez-vous à votre messagerie?

- Domicile Travail Entourage Lieu public

Lequel ?.....

4/ Quels usages avez-vous pour vos besoins quotidiens ?

- Administratif (CAF, Pôle Emploi, Améli...) Bancaire Autre.....

5/ Si vous avez un problème d'utilisation :

- Je ne fais rien
 Je le résous moi-même
 Je fais appel à une personne de mon entourage
 Je fais appel à un professionnel

6/ Si vous n'êtes pas équipés, pourquoi ?

- Coût Méconnaissance de l'outil informatique
 Choix Mauvaise ou absence de couverture réseau
 Autres

7/ De quoi auriez-vous besoin ?

- De conseils pour acheter un ordinateur
 D'une aide à l'installation ou au démarrage
 D'une aide à l'utilisation

- 8/ Seriez-vous prêt(e) à venir sur un lieu d'initiation ? Si oui :** Individuel Groupe
Non, je ne suis pas intéressé (e)

Divers

Syndicat d'Apiculture de l'Isère :

Chaque année les habitants de notre village peuvent être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques (entre fenêtres et volets de vos maisons, dans un de vos arbres...)

Pour résoudre ce problème ne contactez plus les Pompiers mais le régulateur du syndicat d'Apiculture Monsieur Saint Pierre au 06 12 86 12 48.

Nouveaux horaires de la trésorerie du Touvet :

Les horaires d'ouverture de la trésorerie du Touvet seront modifiés comme suit :

-Du lundi au jeudi : ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Broyage à domicile des branchages :

Les Marimontois détenteurs de branchages peuvent se rendre en déchèteries de Crolles, Le Touvet ou Saint Ismier de 8h30 à 17h45 ou sur les sites de broyage de la Com-Com à Saint Nazaire les Eymes, Goncelin ou Saint Hilaire du Touvet.

Pour plus d'informations contactez le 04 38 72 94 30

(dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

Ouverture du secrétariat de Mairie:

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h00

Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h00

Téléphone : 04.76.08.50.40 et Fax : 04.76.08.55.59

Mail: stemariedumont@ozone.net

Permanence parlementaire :

Mr Pierre RIBEAUD Député de notre circonscription

77 place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE

Tél 04 76 92 18 96 // fax 04 76 92 18 98

Mail : pierre.ribeaud@oragne.fr

Permanence du Maire et des Elus :

Chaque premier samedi du mois en Mairie :

De 9h00 à 12h00 sur rendez-vous.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat :

Vous pouvez joindre :

Le Maire : M. MONNET Robert # 06 14 27 07 70

1er adjoint : M. BRIGUGLIO Anthony # 06 37 52 80 74

2ème adjoint : M. KOVACS Johan # 06 75 24 58 77

3ème adjoint : M. ORLANDINI Jean-Claude # 06 12 79 11 40

Recensement de la population

L'INSEE nous fait part des résultats de l'enquête de recensement de 2011 à 2015 :

Population légale au 1^{er} Janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

Population principale = 238
Population comptée à part = 3
(éloigné temporairement du domicile)

Population totale= 241 habitants

Résumé des délibérations du conseil municipal

Séance du 08 Septembre 2015:

Le conseil municipal entérine le plan avec la nomination des rues du village dans chaque hameau tel qu'il est présenté dans le bulletin municipal de Juillet 2015.

Approbation d'une étude d'aménagement du carrefour au débouché de la rue de Chartreuse sur la départementale, ceci afin de sécuriser la circulation des grumiers qui descendent des exploitations forestières par la route du col de l'Alpe. Il s'agit d'une mesure de sécurité publique.

Le bureau d'études MMO est mandaté pour définir la géométrie du carrefour en fonction du rayon de giration des engins chargés de leur cargaison.

Approbation des schémas directeurs des réseaux humides établis par le bureau d'études ATEAU.
Ces documents seront à remettre à la com .com. dans le cadre du transfert de compétence eau-assainissement.

Séance du 23 Octobre 2015:

Les dernières lois de regroupement des instances communautaires traduites par le SDCI (schéma départemental de coopération intercommunal) conduisent à la dissolution des syndicats intercommunaux au profit de la com.com.

La municipalité souhaite que le SIEEM (syndicat intercommunal des écoles élémentaires et maternelles) reste géré par les communes de La Flachère, La buissière, Ste Marie d'Alloix et Ste Marie du Mont.

Par contre le Syndicat de l'Alpe présidé par le maire de La Buisnière doit être dissout et absorbé par la com.com.
Ste Marie du Mont mandate ses deux titulaires pour défendre les intérêts de la commune concernant les conventions à signer avec la com .com.

Le maire est autorisé par le conseil municipal à négocier avec le SEDI (syndicat des énergies de l'Isère) les subventions pour le programme d'enfouissement des réseaux d'électricité à St Georges envisagé en 2016 et 2017.
Dans cette opération le SEDI sera le maître d'ouvrage délégué par la commune.

La décision est actée pour refaire en 2016 l'éclairage public comme aux Près dans les autres hameaux en utilisant la subvention touchée pour la 1^{ère} tranche de travaux.

Le conseil municipal prend acte de la bonification de subvention de la place de la mairie :
outre la subvention de 60% du montant de travaux versée par le Conseil Général, un bonus de 10% nous est accordé dans le cadre du plan de relance du BTP par le Conseil Général.

Le conseil municipal autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la com.com. pour négocier un transfert de compétence eau-assainissement anticipé (c'est-à-dire avant 2020).

Outre les actifs, la com.com. reprendra également ce qui reste à rembourser des prêts contractés par la commune pour ses réseaux humides (soit 360 000€ + 40 000€).

-Le conseil municipal accorde son soutien au projet TEPOS (territoire à énergie positive) à mettre en place par la communauté de commune du Pays du Grésivaudan.

-Montant alloué au colis des anciens= 80€ par panier, aux cadeaux de Noël des enfants = 30€ par cadeau

-Le conseil municipal accorde le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à la secrétaire de mairie.

Séance du 10 Décembre 2015 :

-Décision modificative : virement de crédit d'une opération d'équipement à l'autre sans modifier le budget communal.

-Financement de la sérigraphie des panneaux d'information de randonnées par une coupe de bois sur St Georges.

-Désignation des titulaires à la commission finances de la com.com. : Robert Monnet et Anthony Brigulio.

Actes d'incivisme répréhensibles:

Nous avons à déplorer plusieurs actes de vandalisme et d'incivisme répétés sur la commune depuis quelques temps :
Un pneu de l'engin communal a été percé volontairement, la porte du relais nature a été fracturée et du fuel a été volé dans la cuve communale, un vol de bois de chauffage a été signalé par un habitant, des panneaux de balisage posés bénévolement par les élus sur les chemins de randonnée ont été arrachés, les barrières qui protègent les accès au parcours santé sont ouvertes et non refermées.

Un lampadaire du hameau de la Vielle Eglise a été cassé et il s'en est suivi une série de vols dans les habitations alentour.

La mairie ne restera pas inactive devant la détérioration de la tranquillité du village jusque-là préservée.

La commune a déposé une plainte à la gendarmerie du Touvet et elle ne restera pas sans suite.

Nous demandons à tous d'être vigilants afin que la situation ne s'aggrave pas.